

Le Petit Journal



Bureaux : rue Confort, 14, à Lyon

Abonnements Lyon et Rhône
TROIS MOIS..... 3 FR.
SIX MOIS..... 9 FR.
UN AN..... 18 FR.

LYONNAIS

UN NUMÉRO : CINQ CENTIMES

Abonnements Départements
TROIS MOIS..... 6 FR.
SIX MOIS..... 12 FR.
UN AN..... 24 FR.

Samedi 6 Mai 1871

APRÈS LES ÉLECTIONS

Un acte aussi considérable que les élections générales doit inévitablement avoir des résultats sinon immédiats, du moins très-prochains.

Il se dégage toujours de la manifestation du suffrage universel une idée, un vœu, une volonté.

Au mois de février dernier, lorsque la France fut appelée à élire les membres de l'Assemblée nationale, par le choix de ses représentants, par les élections multiples de certains hommes, elle se prononça très-nettement pour la paix.

Et les négociations pour la paix furent entamées.

Si elles n'ont pas abouti, c'est que le mouvement insurrectionnel de Paris a éclaté ; c'est que la Prusse les fait traîner en longueur, trouvant très-avantageux de faire nourrir 500,000 de ses soldats par la France, qui s'appauvrit ainsi tous les jours ; espérant tirer profit de nos discordes, de nos discordes qu'elle a suscitées et sou-doyées.

Les élections du 30 avril, considérées dans leur ensemble, sont l'affirmation de la République et des franchises municipales ; elles sont aussi la répudiation de la Commune de Paris, dont les procédés sommaires, dictatoriaux, attentatoires à la liberté des personnes et à la propriété, sont repoussés par l'immense majorité des élections.

Nous avons étudié avec le plus grand soin tous les documents publiés par la Commune ; nous y avons cherché une formule nouvelle, une solution proposée au problème social : vainement.

Tout s'est borné à une sorte de fédération communale qui serait le retour aux institutions du moyen-âge, absolument incompatibles avec la civilisation moderne que les chemins de fer et le télégraphe électrique font unitaire.

Ce n'est pas à dire que l'Etat doive rester omnipotent dans les affaires communales ; bien au contraire, les franchises réclamées depuis cinquante ans par les oppositions de droite et de gauche sont désormais acquises ; c'est la conquête de la révolution du

4 septembre ; ce sera la garantie de la bonne, sage, économe administration communale, et la réalisation des vœux légitimes du pays.

Aller plus loin, alors que le sol de la patrie est souillé par l'occupation ennemie, alors que nous avons à payer une dette écrasante, c'est vouloir l'anéantissement de la France.

Plus que personne nous avons souci des droits et des intérêts des travailleurs, à tous les degrés du travail national ; nous l'avons prouvé au lendemain de nos désastres, en proposant, en soutenant, en propageant un système de libération qui eût dégrevé le présent et débarrassé l'avenir.

Aussi, plus que personne, sommes-nous en droit de rechercher ce qu'il y a de vrai dans la prétention des amis de la Commune, disant que la Révolution du 18 mars est une révolution sociale.

Cela n'est pas.

Il est prouvé jusqu'à l'évidence, au contraire, que les travailleurs ont surtout souffert des agissements de la Commune.

8,000 ouvriers typographes ou imprimeurs, porteurs, vendeurs sont dans la misère par suite de la suppression des journaux.

Les ouvriers boulangers protestent contre l'abolition du travail de nuit, qui supprimerait en outre l'industrie de l'intéressante corporation des porteurs de pain.

Toutes les usines de Paris ont suspendu leurs travaux, et, pour vivre, les ouvriers sont obligés de prendre les armes, moyennant quoi ils reçoivent les fameux trente sous et vont se faire tuer.

Voilà à quoi se réduisent les réformes sociales de la Commune de Paris ; ajoutons-y encore l'arrêté concernant les retenues déclarées illégitimes, ce qui est aller directement contre la liberté des contrats.

La France ne s'est pas trompée aux déclarations et aux proclamations, parce qu'elle sait que toute réforme qui n'est pas basée sur la liberté et sur l'égalité est ou illusoire ou despotique.

Par les élections du 30 avril, elle vient de signifier à la Commune de Paris de n'avoir pas à compter sur le concours des départements.

Le devoir strict de la Commune est donc de cesser la lutte.

Le devoir strict de l'Assemblée nationale et du gouvernement est de donner satisfaction à l'autre partie des vœux de la nation, en affirmant la République et les franchises municipales, sauf, bien entendu, ratification et organisation faites par la future Assemblée constituante.

L'Assemblée nationale, nous n'en doutons pas, fera cette double reconnaissance dès qu'elle connaîtra le résultat complet des élections.

Quant à la Commune, il est impossible qu'elle continue la lutte, isolée qu'elle est dans Paris, n'ayant pas à attendre de renforts de la France, pendant, au contraire, tous les jours, des adhérents soit par la bataille soit par la fuite.

Les hommes qui siègent à l'Hôtel-de-Ville ont-ils donc oublié que pendant cinq mois de siège Paris a écouté anxieusement si la province allait à son secours ?

Quand enfin il sut que la province ne pouvait pas parvenir à percer les lignes prussiennes, il se résigna à capituler.

La situation est la même, avec cette différence, que pendant le siège, la province a fait tous ses efforts pour donner la main à Paris, et qu'aujourd'hui elle ne veut pas soutenir la Commune.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Opérations militaires

Versailles, 3 mai 1871, 6 h., soir.

Les travaux d'attaque continuent sur divers points, mais jusqu'à présent on ne signale que des engagements sans importance aux avant-postes.

Le bruit de la démission de Mac-Mahon, annoncée par des journaux, est complètement faux.

Versailles, 4 mai, 8 h., matin.

Nos travaux d'approche continuent contre le fort d'Issy, dont la garnison ne peut plus échapper.

La canonnade et la fusillade continuent, mais, jusqu'à présent, aucun engagement important.

Soixante prisonniers ont été amenés hier à Versailles.

Nouvelles de Versailles

Versailles, 4 mai 1871.

M. Jules Favre est parti la nuit dernière allant à Bruxelles activer les négociations.

Le *Soir* dit que le procureur de la République de Dreux a invité les princes d'Orléans à quitter la France.

Nouvelles de Paris

Versailles, 3 mai 1871.

Les dépêches officielles de la Commune ne font aucune mention de ses récentes défaites et de l'occupation des Moulins, du Château d'Issy et de la gare de Clamart.

Le *Vengeur* dit que le général allemand Thann a envoyé des dépêches à la Commune ; Grousset y a répondu.

Le *Nouvelliste de Rouen* affirme que la Commune de Paris a reçu de la succursale de l'*Internationale*, établie à Londres, pour l'aider dans ses besoins, un secours pécuniaire s'élevant à trois millions de francs.

La sommation d'Issy

Versailles, 3 mai.

Les journaux publient le texte de la sommation envoyée le 30 avril pour la reddition du fort d'Issy et la réponse du citoyen Rossel.

Non-seulement les journaux publient ces documents mais encore la Commune les a fait afficher. Les journaux qui nous arrivent contiennent le texte des pièces que nous publions à titre de documents, mais sur l'authenticité desquelles, au moins de la première, nous avons des doutes très-sérieux. Les voici :

1^{re} Sommation adressée dimanche soir au commandant du fort d'Issy :

SOMMATION

« Au nom et par ordre de M. le maréchal commandant en chef l'armée, nous, major de tranchée, sommons le commandant des insurgés réunis en ce moment au fort d'Issy, d'avoir à se rendre, lui et tout le personnel enfermé dans ledit fort.

« Un délai d'un quart d'heure est accordé pour répondre à la présente sommation.

« Si le commandant des forces insurgées déclare, par écrit, en son nom et au nom

Feuilleton du PETIT JOURNAL

HENRIETTE

Histoire d'une Faute

La Suisse a son Gretna-Green, où comme chez le forgeron écossais, on marie sans conteste tous les amoureux de bonne volonté. En allemand, *Freileben*, libres amours.

C'est, ou plutôt c'était, dans la délicieuse vallée de Schachensthal, à deux heures de marche au dessus de Burglen, qui vit naître, dit-on, Guillaume Tell.

Par une belle après-midi de l'avant-dernière saison, deux hommes suivaient ce chemin.

Un gentleman de haute taille et de fière allure. Trente-cinq ans environ, déjà quelques filets blancs parmi sa

brune chevelure et sa barbe fauve. Ses traits accentués dénotaient l'énergie, la bravoure. On remarquait sur son front la cicatrice à peine terminée d'une récente blessure. La loyauté brillait dans son regard. Sur sa lèvre, un fin sourire. Ce devait être un Français, mais un Français d'Amérique, un créole de la Louisiane.

S'arrêtant pour reprendre haleine, il dit à celui qui le suivait, un nègre :

— Eh bien ! Yambo, comment trouves-tu notre nouveau pays ?

— Notre pays : se recrota le noir, avez-vous oublié déjà les rives du Mississippi ?

Une mélancolique amertume se répandit sur la physionomie expressive du voyageur.

— Oui, murmura-t-il en répondant surtout à sa propre pensée, oui, c'est là que fut mon berceau. Ailleurs sera ma tombe. Ceux du Nord m'ont banni ; je me suis exilé... pour jamais ! Mais toi, Yambo, tu leur dois de la reconnaissance ; ils t'ont fait libre.

— Libre de me donner à vous, maître.

La main blanche alla serrer la main noire.

Bientôt à Burglen, à l'hôtel de l'Alder, on prit une tasse de lait, relevé d'un peu de kirsch. Plus des renseignements sur la route de Freilieben.

L'aubergiste, un gros Suisse-Allemand, crut pouvoir se permettre cette plaisanterie :

— L'ermilage des Libres-Amours... Hé ! hé !... d'ordinaire on y va deux, comme vous, en ce moment ; mais l'autre n'est pas un nègre, c'est une jolie fille.

Le sourcil du créole s'était froncé. Le bonhomme comprit qu'il ne fallait pas se familiariser davantage, et désignant un sentier qui s'en allait dans la montagne, il répondit :

— Voilà le chemin. Mes amitiés au père Ambrosio.

— Ambrosio ? fit le voyageur, c'est bien ainsi qu'on dit s'appeler l'ermite. Suis-je certain de le trouver là haut ?

— Où serait-il ?... Mais si vous tenez à ne pas faire maigre chère, croyez en mon conseil, emportez d'ici quelques provisions. Pauvre père Ambrosio ! son petit commerce de mariages ne va plus guère !

Yambo reçut l'ordre de s'entendre avec l'aubergiste, tandis que son maître s'engageait dans l'étroit sentier.

Une charmante ascension, qui présente à chaque instant de magnifiques points de vue, sur les deux vallées, sur les deux rivières, sur le lac. De tous côtés, des montagnes vertes, rousses, bleuâtres ; ça et là, par les hautes brèches crevassant les grands rocs escarpés, des cascades, un torrent, quelque fraîche alpe enchâssée comme une éméraude dans une monture de granit. Plus loin, quelque pic neigeux ; plus loin encore, la crête d'un glacier, merveilleux de transparence durant le jour, et qui, vers son déclin, s'allume et flamboie comme un phare.

Le sentier lui-même était charmant. Il serpentait à travers des prairies, des

de la garnison tout entière du fort d'Issy, qu'il se soumet, lui et les siens, à la présente sommation, sans autre condition que d'obtenir la vie sauve et la liberté, moins l'autorisation de résider dans Paris, cette faveur sera accordée.

« Faut-il par lui de ne pas répondre dans le délai indiqué plus haut, toute la garnison sera passée par les armes.

« Tranchées devant le fort d'Issy, 30 avril 1871.

« Le colonel d'état-major, major de tranchées, R. LEPERCHE. »

2^e La réponse du colonel Rossel, délégué à la guerre :

« Paris, 1^{er} mai 1871.

« Au citoyen Leperche, major des tranchées devant le fort d'Issy.

« Mon cher camarade,

« La prochaine fois que vous vous permettrez de nous envoyer une sommation aussi insolente que votre lettre autographe d'hier, je ferai fusiller votre parlementaire, conformément aux usages de la guerre,

« Votre dévoué camarade,

« Signé : ROSSEL,

« Délégué de la Commune de Paris. »

LES COMBATS SOUS PARIS

LA JOURNÉE DU 2 MAI

Combats en avant d'Issy.

Une affaire sérieuse a eu lieu ce matin à Issy. Cette fois, ce sont les fédérés qui ont pris l'offensive. Des renforts étaient arrivés hier, venant de la place du Carrousel, tambours et musique en tête. Toutes ces forces avaient été rassemblées vers le parc d'Issy.

A la pointe du jour, une colonne de trois bataillons, sortant des retranchements, fait un feu nourri sur les avant-postes versaillais, qui, surpris par la vigueur de l'attaque, se replient. Des soldats sont délogés des maisons.

Enhardis par ce premier succès, les fédérés s'avancent dans la direction de Clamart, sans rencontrer d'abord de résistance sérieuse, tournant les obstacles et évitant les mitrailleuses. La colonne s'était engagée dans une sorte de labyrinthe. Mais voici que les soldats réguliers se présentent en nombre, des renforts arrivent de divers points. Les troupes versaillaises reprennent l'offensive à leur tour; la fusillade crépite serrée sur tous les points. Les fédérés s'arrêtent, ripostent; leurs adversaires les serrent de plus près.

A la fin, sous un feu terrible, les milices de la Commune résistent en reconnaissant qu'elles se sont imprudemment engagées trop loin. Les troupes régulières se déploient à gauche et à droite et menacent de couper leur retraite. Alors le désordre se met dans les rangs des fédérés; un certain nombre cherchent leur salut dans la fuite. C'est en vain que les officiers veulent les arrêter; ils sont entraînés et forcés eux-mêmes de battre en retraite. La résistance est impossible devant ces forces supérieures, et les bataillons poursuivis sont décimés par les balles.

A sept heures du matin, des détachements se présentent à la porte de Vaugirard, dont on a baissé le pont; ils veulent

se faire ouvrir, mais la consigne est de ne laisser aucun homme armé. Beaucoup d'entre eux sont blessés; les uns ont la figure enveloppée d'un mouchoir, les autres sont atteints au bras, aux jambes. Ils insistent pour se faire ouvrir, ils s'emparent, et menacent de faire feu sur ceux qui s'opposent à leur rentrée dans Paris.

Voyant l'inutilité de leurs efforts, ils se dirigent sur la porte de Vanves, d'où, après quelques pourparlers, ils continuent leur chemin vers le chemin de fer d'Orléans.

Toutefois nous devons ajouter que l'émotion passée, un grand nombre de gardes nationaux sont retournés dans leur tranchée.

Ne voulant pas rester sous le coup de cet échec, la commission exécutive a immédiatement dirigé sur Issy d'autres bataillons, dont on estime l'effectif à plusieurs milliers d'hommes.

Ce soir, à quatre heures et demie, le 209^e bataillon, qui était à la porte Maillot, passe sur le pont de Grenelle, se rendant à la même destination. La cantinière a le bras en écharpe; cette jeune femme a été blessée à la porte Maillot d'un éclat d'obus.

Les forts du Sud

Ce matin Issy a continué à donner quelques signes de vie. Les batteries de l'armée changeant d'objectif, ne tiraient que très rarement sur le fort. Par contre, Vanves recevait le choc puissant de leur artillerie.

Les troupes paraissent avoir renoncé à localiser maintenant l'attaque sur un seul des points fortifiés de la rive gauche. Tous les forts sont maintenant soumis au bombardement. Comme Issy, comme Vanves et Bicêtre, Montrouge, déjà si fort maltraité, reçoit encore de nombreux projectiles.

De ce dernier côté, il y avait ce matin un engagement de mousquetterie entre Bagneux et la grange Ory.

Ivry est le seul fort de la rive gauche qui n'ait point encore essuyé le feu des canons de l'armée.

En avant d'Issy, les troupes ont cru devoir quitter le cimetière, trop directement exposé à l'artillerie du fort. Les gardes nationaux n'ont point encore occupé cette position assez fortement pour qu'un retour offensif, en cas d'attaque générale, rencontrât sur ce point des obstacles sérieux.

Bien que l'artillerie des bastions de Vaugirard continue d'attirer sur l'enceinte quelques projectiles des batteries de Meudon, les habitants n'ont pas encore quitté leurs maisons, et les omnibus, qui s'arrêtent près de la station du chemin de fer, ont repris leur itinéraire habituel.

De huit heures à midi, la canonnade a été fort intermittente au Point-du-Jour. Une seule canonnade y a pris part.

Du côté de l'armée, Meudon seul répondait de sa batterie supérieure.

A l'Ouest de Paris.

De ce côté, la matinée est si calme, que, n'entendant point retentir les terribles détonations de ces derniers jours, Paris a pu croire à un armistice.

Cette hypothèse s'est d'autant plus facilement produite au sein d'une population si désireuse de paix et de tranquillité, que le bruit d'un arrangement préalable avait couru dès hier soir.

Quoi qu'il en soit, on se bat toujours. La canonnade est faible, intermittente, irrégulière, mais elle n'en existe pas moins.

Ce matin, la porte Maillot et la porte des Ternes ont envoyé quelques obus encore. Nous ne voyons pas trop dans quel but l'artillerie de la Commune s'acharne à lancer de ces deux points des projectiles qui arrivent si rarement à leur adresse. C'était d'autant plus inutile, d'autant plus puéril aujourd'hui, qu'aucun mouvement extraordinaire nese faisait remarquer, ni dans Neuilly, ni dans Courbevoie.

Les batteries de la demi-lune, du redan, de l'avenue et les pièces des bastions nord du Mont-Valérien se sont contentées de répondre mot pour mot, obus pour obus, aux détonations des fédérés.

On remarque, de plus en plus, parmi les artilleurs de l'armée, la préoccupation de ne point atteindre les quartiers situés au-delà de l'enceinte.

Leur tir a été peu à peu rectifié, et, plus court, il est d'autant plus meurtrier pour les fédérés qu'il n'exerce ses effets que sur les portes ou les bastions armés par ces derniers. Aussi, tandis que les habitations particulières ne souffrent qu'à de longs intervalles, les fortifications derrière lesquelles s'abritent les soldats de la Commune sont criblées d'obus et de boîtes à mitraille.

La porte des Ternes, dont les batteries ont beaucoup souffert, ne tire plus que de trois pièces. Son feu avait été éteint dans la matinée d'hier, et il a fallu que des affûts de rechange soient expédiés en toute hâte pour lui permettre de reprendre la parole.

De plus, singulièrement maltraité par la batterie qui ont récemment établi les troupes régulières dans l'île de la Grande-Jatte, recevant toujours les coups du Rond-Point de la statue, le pont-levis de cette porte ressemble bientôt à celui de la porte Maillot.

La banquette, les embrasures et sur plusieurs points le parapet sont de même effondrés, broyés, émiettés. Il n'a fallu rien moins qu'un long travail des ouvriers du génie pour permettre aux artilleurs de s'abriter quelque peu derrière ces remparts délabrés.

Tandis qu'un temps d'arrêt se produit dans les combats du sud-ouest et de l'ouest de l'enceinte parisienne, de grandes concentrations de troupes régulières, dont le front de bataille embrasse toute la ligne qui commence à l'île de Billancourt et se termine à l'île St-Denis, se font remarquer depuis hier surtout. Trois ponts de bateaux sont jetés par l'armée, l'un à Sèvres, l'autre à Puteaux, le troisième, encore en voie de construction, à Asnières.

Il faut s'attendre, sur toute cette ligne, à une action des plus importantes, à une lutte qui peut être décisive.

Les fédérés le savent bien. Aussi, profitent-ils d'un court moment de répit pour amasser des moyens de défense aussi nombreux que possible.

Afin de répondre à la puissante artillerie d'Asnières — il y a de Bécon aux premières maisons du village, 8 batteries de 24 et de 32 — l'Ecole militaire expédie, aujourd'hui encore, des obusiers de gros calibre sur les remparts et les ouvrages extérieurs destinés à contre-battre les points fortifiés par l'armée.

Les journaux fédérés ont conté, avec une gaieté que nous ne leur envions pas, ce fait.

assez invraisemblable d'ailleurs, que des obus marqués au chiffre impérial auraient été lancés par les batteries du château de Bécon sur Saint-Ouen et Clichy.

Nous sera-t-il permis d'opposer à ce racontar d'un goût douteux le détail que nous pouvons constater tous les jours, à savoir : que beaucoup de canons employés par les fédérés arborent sans vergogne l'N commun.

Tout cela, en somme, ne serait que bouffon, si les ambulances de la garde nationale ne regorgeaient point de pères de familles, et si nous n'étions plus condamnés, comme cela nous arrive à tout instant, au pénible spectacle que nous donne le défilé des corbillards pavés de rouge, s'en allant, conduire leurs morts au Père-Lachaise!

Combat de nuit à Bois-Colombes.

Il était minuit environ, quand une très-vive fusillade a éclaté de l'autre côté de la Seine, du côté de Bois-Colombes. A en juger par la lueur des éclairs, on se battait dans les jardins et derrière les murs des propriétés qui bordent la voie ferrée. Quelques coups de mitrailleuses se sont mêlés aux décharges de mousquetterie. On se perdait en conjectures sur l'origine de ce combat nocturne complètement en dehors des lignes des deux partis. Il s'agissait tout simplement d'une reconnaissance, comme les fédérés en exécutent toutes les nuits. Ils passent la Seine en bateau, derrière l'île des Ravageurs, et se répandent ainsi dans la plaine et dans les maisons.

Attirés par l'apparence tranquille et ne rencontrant devant eux aucun obstacle, plusieurs fédérés avaient poussé jusqu'aux maisons de Bois-Colombes. Là ils se sont trouvés face à face avec une patrouille de ligne; le combat s'est engagé immédiatement. Les Versaillais étaient en nombre supérieur, et ce n'est que grâce à l'obscurité que les fédérés ont pu regagner le pont de bateaux jeté un peu au-delà de Clichy, sur la gauche. Ils ont passé la rivière sous une grêle de balles et de mitraille.

Sèvres

Le village est dans une singulière situation.

A droite, au dessus des nouveaux bâtiments de la manufacture de porcelaine, les batteries de Breteuil; à gauche, les batteries de Brimborion; — des pièces de 22.

Quand le tir de ces batteries est en activité, les maisons du village vacillent sur leur base, comme si elles étaient secouées par un tremblement de terre. Les carreaux, des vitres volent en éclats.

Ajoutez à cela le feu des bastions du Point-du-Jour et du fort d'Issy, répondant aux canons de Breteuil et de Brimborion, et vous aurez une idée des tranges continuelles dans lesquelles vivent les malheureux habitants.

Car le tir des fédérés manque absolument de régularité, et, à tout moment, des obus dirigés sur Breteuil ou Brimborion tombent sur les habitations. Il y a eu déjà une dizaine de victimes. Avant-hier deux femmes ont été tuées.

Néanmoins, chose remarquable! les habitants n'ont pas redéménagé. Ils vivent au milieu de la canonnade, à la grâce de Dieu.

rochers, des sapins, des ruisseaux, des cascades. Un magnifique coucher de soleil en augmentait encore le prestige. L'étranger s'arrêtait, admirait. Parfois un cri d'enthousiasme s'échappait de ses lèvres; parfois même une larme roulait sur sa joue. Il y avait en lui du poète et de l'artiste.

Bientôt, sur une sorte de plate forme adossée contre un bois, rafraîchie par les bassins d'un ruisseau qui s'y reposait comme à plaisir, un petit clocheton se montra, détachant son profil sur le ciel, non loin d'une première étoile dont il semblait l'éteignoir.

Le touriste, pressant le pas, ne tarda pas à découvrir l'église. Il ressemblait à ces ermitages de saint Antoine qu'on exhibe dans nos spectacles forains: Un petit chalet, un joujou, dans un état de délabrement notoire, accompagnait la chapelle, qui tombait elle-même en ruines. Ajoutez au jardin presque à l'abandon, un bout de pré, dans lequel une grande chèvre maigre. Beaucoup d'incurie dans tout cela, voire même un peu de misère;

mais dans un site si délicieux, au milieu d'une si riante nature, que l'enfer semble égayer le regard. L'ermite pouvait être pauvre, assurément il n'était pas malheureux.

Depuis quelques minutes déjà, l'étranger le cherchait des yeux, lorsque, tout à coup, au milieu de ce profond silence de la montagne qui semblait grandir à l'approche du crépuscule, un cri de joie retentit, un cri de triomphe. Puis il y eut un mouvement dans le taillis, au bord du ruisseau. Puis enfin, un poisson, une truite brilla, se débattant dans l'air au bout d'une ligne.

L'instant était favorable pour se présenter. Le visiteur s'annonça par une exclamation d'appel.

Aussitôt le pêcheur accourut, non moins vif, non moins frétilant que le poisson lui-même.

Singulier personnage que celui-là. Figurez-vous un petit vieillard tout rond, tout rougeaud, des yeux d'écureuil, le sourire d'un philosophe toujours content, toujours philoso-

phe. Sa robe était-elle brune, rousse ou grise? On ne savait plus; il y avait des pièces de toutes les paroisses. Retroussée par un coin dans la ceinture, elle laissait voir la jarrettière sans boucles d'une culotte noire, des bas en spirale et des sabots à clous comme on en porte dans les Alpes. Enfin, comme coiffure, un chapeau de paille qui, rejeté sur la nuque, pouvait passer de loin pour une aureole.

— Salut, monsieur l'ermite, dit l'arrivant.

— Le dernier des ermites, répondit gaiement le père Ambrosio; soyez le bienvenu dans son ermitage.

Puis, se frottant les mains avec une malicieuse bienveillance :

— Mais vous ne m'arrivez pas seul, je suppose... où donc est-elle?

— Qui, elle?

La fiancée..., la conjointe... Vous n'ignorez pas, je présume, quelle est ma spécialité...

— Oui..., mais je n'y aurai pas recours personnellement; un autre désir m'amène.

— Quel désir?

— D'abord, causer et souper avec vous.

— Causer..., je ne demande pas mieux, car je ne cause d'ordinaire qu'avec les nuages. Mais souper!..., voilà le hic! Pour toute provision, une truite pas grosse, un radis noir, quelques pommes de terre cuites sous la cendre... et l'eau claire du ruisseau. C'est maigre!..., un vrai repas d'anachorète. Nonobstant, je vous l'offre de grand cœur.

— Merci, père Ambrosio. Votre table ne sera pas aussi frugalement servie. J'y ai pourvu. Voyez.

Il désignait Yambo, qui venait d'apparaître au détour du sentier, portant sur l'épaule une grande manne d'où ressortaient quelques goulots de bouteilles.

— Ah! fit naïvement l'ermite, j'aime mieux ça. Entrons.

Charles DRAUD.

(La suite à demain).

Bellevue et Meudon

Personne n'est resté à Meudon, où les obus des fédérés continuent à éventrer les habitations. Toute la journée et toute la nuit il y tombe des projectiles. Ce qui restait du château a été anéanti. Avant, c'était une ruine, maintenant c'est un amas de débris. Nos batteries établies sur la terrasse, ont éprouvé que des dommages insignifiants.

A Bellevue, plusieurs maisons continuent à être habitées. Toutes les deux ou trois minutes, il passe des obus au-dessus du village, les uns venant des bastions des remparts, les autres y allant, mais aucun ne s'arrête en route. Avant-hier, cependant, par un cas exceptionnel, un projectile mal dirigé est tombé sur la place, à quelques pas du bureau de tabac, mais il n'a pas éclaté. Il y a, au centre de la localité, un poste de surveillance occupé par des gardiens de la paix. (Siège).

LES BARRICADES DE PARIS

Nous avons visité aujourd'hui ces fameuses barricades dont l'Hôtel-de-Ville a confié la garde au citoyen Gaillard. La besogne était facile, mais longue. Jamais, en effet, tant de pavés n'avaient été soulevés dans ou autour de Paris.

La Commune a qualifié de deuxième enceinte et de troisième enceinte ces travaux intérieurs de défense. Rien qui ressemble moins à des enceintes. Le système général semble répondre aux dispositions des centres de Paris, et non aux points plus ou moins forts, plus ou moins faibles du rempart.

Commençons donc par le centre.

La place de la Concorde est barricadée, nous pourrions dire rempartée sur quatre points. L'ouvrage le plus considérable se trouve à l'ouverture de la rue de Rivoli et de la rue St-Florentin. Il s'appuie à droite sur le ministère de la marine; à gauche, en s'abaissant à l'est, il vient se coller au mur d'enceinte des Tuileries. Le fossé, en avant, est large et profond; il découvre toutes les conduites d'eau et de gaz, jusqu'à l'égout, dont la voûte est à l'air.

Il est au moins imprudent, pour les défenseurs de la barricade, de laisser à nu les tuyaux. Il suffit d'un obus pour fendre le conduit à gaz et provoquer une explosion plus terrible pour ceux qui tiennent des canons aux embrasures ou des fusils aux crénaux, que pour l'assaillant.

Cette barricade est percée de cinq embrasures; elle masque un chemin couvert, derrière lequel se trouvent de nouvelles fortifications élevées avec des tonneaux remplis de terre. La masse de la barricade est faite avec des sacs à terre, posés les uns sur les autres.

Un ouvrage non moins considérable se trouve à l'extrémité sud de la rue Royale. Il s'étaye sur le ministère de la marine et le garde-meuble. Si cet ouvrage était armé de canons, il menacerait l'obélisque et le palais Bourbon, de même que son voisin ne battrait que l'entrée de l'avenue des Champs-Élysées et les statues de Nantes et de Strasbourg.

A la grille du jardin des Tuileries, aura

o vrage, celui-ci de confection primitive. On amoncelle de la terre sur la grille elle-même. Les projectiles lancés sur cette barricade enfileraient l'avenue des Champs-Élysées, bien entendu, après avoir frappé l'obélisque.

La dernière barricade qui se trouve encore sur la place de la Concorde est sur le quai. Des canonnières, nous dit-on, seraient embossées près du pont pour balayer complètement la place. Nous doutons qu'une armée vienne jamais s'engager à découvert sur d'aussi larges avenues.

Les deux autres points du centre défendus par les barricades sont la place Vendôme et la place de l'Hôtel-de-Ville.

Les barricades de la place Vendôme ont été déplacées. Un pan de mur fait avec des pavés est resté intact de chaque côté de la rue de la Paix; le gros de l'ouvrage de défense a été reculé.

On a agi de même avec les ouvrages de la rue de Castiglione. Ces barricades, pas plus que celles de la place de la Concorde, ne nous semblent avoir été dressées dans un but véritablement stratégique. Les pavés dont elles sont faites se briseraient à chaque coup en mille éclats, funestes pour les hommes qu'ils abriteraient.

Sur la place de l'Hôtel-de-Ville, les barricades ne nous semblent avoir été élevées que dans le but unique d'empêcher la circulation.

A ces ouvrages concentriques, répondent des ouvrages excentriques, que nous allons nous contenter d'indiquer. L'arc de Triomphe est protégé par une barricade que quinze coups à plein fouet jetteraient par terre.

A la place Pereire, près de la porte de Courcelles, trois barricades: l'une sur le boulevard de Neuilly; celle-ci très-solide; l'autre au coin de la rue de Courcelles, et l'autre à l'extrémité de la rue de Mac-Mahon.

Des ouvrages assez considérables sont dressés sur les grandes voies, en arrière du rempart, à la porte d'Asnières et aussi en avant de la porte de Clichy.

A Montmartre, les barricades sont d'aspect différent; elles regardent l'intérieur de la place, au lieu d'être tournées vers l'extérieur.

A Belleville, elles ont la même disposition.

Au sud, les travaux de défense, dans l'intérieur de l'enceinte, sont aussi considérables. Ils consistent surtout en d'énormes cavaliers posés sur les bastions, et destinés à dominer les forts pour le cas où ils seraient occupés par l'assaillant.

Il y a aussi des barricades de ce côté, notamment celle qui se trouve à Montrouge sur la place d'Italie. C'est incontestablement la mieux faite de celles qui sont dans Paris.

A PARIS

Paris, 2 mai 1871.

La promenade des soi-disant délégués des départements s'est renouvelée hier. Dimanche deux mille personnes et non pas cent mille comme dit l'Officiel de la Commune, tant partisans de la Commune que curieux, étaient réunis dans la cour du Louvre, hier au Cirque, la salle était à peu près pleine. C'est donc le même public qui assistait à

cette nouvelle réunion soi-disant départementale. Naturellement il a été extrait de cette foule une délégation. Les membres délégués, au nombre de 250 à 300, se sont dirigés vers l'Hôtel-de-Ville, où ils ont été reçus dans la cour intérieure.

Beaucoup de discours ont été prononcés. Les représentants de la Commune étaient descendus sur les dernières marches du grand escalier pour écouter les orateurs.

C'est M. Lefrançois qui a porté la parole au nom de l'assemblée de l'Hôtel-de-Ville.

La Société de secours mutuels des ouvriers boulangers de la Seine proteste contre l'arrestation de la Commune défendant le travail de nuit. Elle fait publier l'avis suivant:

« Tous les sociétaires sont instamment priés de se réunir le mercredi 3 mai, à dix heures précises du matin, au siège social, place Valois, pour de là se rendre à l'Hôtel-de-Ville, afin de protester en masse, et avec la plus grande énergie, contre la violence faite à la Société. » (Se munir des insignes).

On écrit de Paris au Temps, édition de St-Germain:

La destitution et l'arrestation de Cluseret n'ont pas dû beaucoup vous surprendre. La décomposition marche.

Le prétexte de cette révolution de palais a été la déroute d'Issy, suivie hier soir de cette épouvantable canonnade qui est venue réveiller les Parisiens du rêve de paix qu'ils avaient caressé pendant tout le jour. Mais la cause réelle est plus grave.

Cluseret s'était mis fort nettement en opposition avec le comité central, c'est-à-dire l'Internationale. Ne s'était-il pas avisé, à deux ou trois jours, de rendre un décret — il aimait beaucoup les décrets — par lequel les officiers de la garde nationale ne pouvaient pas être destitués, déplacés. Cela est absolument contraire aux principes du comité central, qui entend l'organisation d'une manière toute spéciale et veut que les officiers élus s'ils ne lui obéissent pas, soient immédiatement cassés et remplacés. Il s'en était suivi des conflits comme celui des Bagnolles, où le colonel Jaciar avait voulu faire arrêter le conseil de légion du dix-septième arrondissement. Le conseil de légion est une émanation du comité.

Cluseret avait contre lui les Polonais. Les Polonais aiment le commandement, et ce qui leur est le plus difficile, c'est d'obéir. Dombrowski, plus Wobleski, plus Ottolowitz, plus Crapilinski, plus tous les sk de la terre, sans compter quelques ska, supportaient fort mal le joug de Cluseret auquel on prêtait je ne sais quelles velléités de trahison. La catastrophe d'Issy a achevé Cluseret, lequel est aujourd'hui accusé d'avoir trahi. Les gouvernements changent, mais les Français restent, et le Français ne peut pas être battu, il n'est que trahi.

Quoiqu'il n'y ait pas lieu pour les fédérés de regretter bien vivement Cluseret, sa destitution a produit un assez grand effet. On s'y était habitué, et les gardes nationaux qui se faisaient tuer hier en son nom se demandent si celui qui le remplace, et pour lequel ils se feront tuer aujourd'hui, ne sera pas un traître demain, ce qui donne à réfléchir. La confiance s'use, et l'on sent bien que c'est le gouvernement de l'Hôtel-de-Ville qui se décompose et qui,

dans quelques jours, ne se renouvelant pas, finira par ne plus exister.

A l'Hôtel-de-Ville même, l'arrestation de Cluseret n'était pas du goût de tout le monde; mais le comité central la voulait et menaçait d'empêcher ses hommes de marcher; et si ceux-là ne marchaient pas, que resterait-il?

On a déjà parlé du remplaçant de Cluseret: c'est un militaire, M. Rossel, qui semble décidé à tout. Blond, avec des yeux bleus, c'est l'homme de la violence froide.

Malgré toute sa résolution, tout son calme, tout son talent, je ne vois pas à quoi M. Rossel peut arriver. Comme à Cluseret, on va lui demander la victoire, c'est-à-dire la lune: je ne sais pas comment il pourrait la donner. On affirme qu'il nous fera sauter. Quelque haut que nous allions, nous n'irons pas jusque-là; les violences vont peut-être commencer. Elles seront stériles, car la garde nationale se fatigue évidemment, et c'est pitié de voir revenir les combattants, non point que leur allure ne soit fière et digne; mais se voir mourir sans espoir de triomphe est la chose la plus épouvantable du monde.

M. Rolland déclare qu'ayant été menacé d'être arrêté à plusieurs reprises, il cesse la publication du *Messenger de Paris*.

Un corps franc est en voie de formation: il se nomme les *Enfants du père Duchêne*.

Le bureau d'enrôlement est situé au Louvre.

M. de Molinari, rédacteur du *Journal des Débats*, économiste distingué, vient de mourir à l'âge de 50 ans, enlevé par la petite vérole.

LOTÉRIE PATRIOTIQUE

autorisée pour toute la France
POUR LES VICTIMES
DE LA GUERRE. — LES VEUVES — ORPHELINS

Le BILLET 25 CENTIMES
Gros lot 60,000 fr. (55,000 fr. espèces)
Nombreux lots: 5,000 fr., 3,000 fr., 2,000 fr., etc.
Clôture 30 juin; suite du TIRAGE
Billets chez tous libraires, débiteurs de tabac
et toutes les personnes favorisant ce but patriotique.
Et, pour recevoir, par la poste, dans toute la France, quarante numéros, adresser mandat-poste DIX FRANCS, au directeur du BUREAU D'EXACTITUDE, 68, rue Rivoli, Paris.

A VERSAILLES

Versailles, 2 mai 1871.

La gauche républicaine a procédé à l'élection d'un comité politique, directeur, chargé de coordonner les diverses propositions dues à l'initiative individuelle des membres de la réunion, et de se mettre en rapport, soit avec le chef du pouvoir exécutif, soit avec les bureaux des diverses réunions extra-parlementaires, représentant les nuances de l'opinion et se rapprochant le plus de la gauche républicaine.

Les élus ont été MM. Charles Rolland de (Saône-et-Loire), Albert Grévy, Victor Lefranc, Arago, Magnin et Leblond.

Le président mensuel de la réunion, M. Carnot père, complètera le comité politique directeur.

L'ASSURANCE MUTUELLE

XIII

— C'est moi, dit Mme Dalverny, intervenant dans ce conflit. La jeunesse m'avait égarée. Cette suscription m'inspira des doutes que ma curiosité voulait établir. Votre nom de femme...

— Je sais que rien n'est plus absurde, répondit Gontard, que cette confusion du sexe des noms de baptême. Par malheur, j'étais un peu trop jeune pour protester alors...

— Tout cela, poursuivit Mme Dalverny, tout cela me fit supposer que je crois encore, que ce billet est destiné à une femme. Je l'ouvris et son contenu confirma tous mes soupçons.

A ces mots, se posant en face de son mari:

— Me persuaderez-vous, lui dit-

elle, qu'un pareil billet fût destiné à M. Gontard?

— Parfaitement, répartit le mari sans se déconcerter.

— Comment! Cette discrétion que vous lui demandez... cet avis de mon départ?

— Tout cela était indispensable.

— Pourquoi. Me l'expliquerez-vous?

— Pour conclure une affaire que tu devais ignorer. Pour te ménager...

— Une surprise que mon oncle voulait vous faire. interrompit le secrétaire, qui, en cette qualité, avait reçu ce secret.

— Me direz-vous enfin quelle était cette affaire mystérieuse? demanda la femme du banquier.

— Celui-ci s'approcha d'elle.

— Te rappelles-tu, lui dit-il, que le mois dernier, en passant à Autenil, tu remarquas une jolie maison de campagne?

— Oui, ajouta la dame, un pavillon ravissant, un site enchanteur.

— C'est cela même. Eh bien! M.

Eléonore Gontard en est le propriétaire, et je voulais la lui acheter à ton insu pour te l'offrir en cadeau aujourd'hui même pour ta fête.

— C'est juste, remarqua le notaire; j'aurais dû m'en douter, puisque voilà trois semaines que nous étions en pourparlers. C'est ce diable de mot de *madame* qui m'a fourvoyé. En général, le féminin m'est contraire.

— Dieu! se pourrait-il! s'écria la femme du banquier en se jetant avec des larmes de joie dans les bras de son mari. Que je suis coupable envers toi! Te soupçonner, t'assiser, te condamner à l'heure même que tu me préparais un bonheur si délicat.

— Je saisis ce moment, dit le neveu qui prit la veuve par la main, pour rappeler à ma tante qu'elle m'a donné sa parole.

— Je suis trop heureuse pour me dédire, riposta Mme Dalverny.

En même temps, le neveu et Mme de Luciennes s'approchèrent du groupe sentimental des deux époux pour en

faire le pendant et manifester leur bonheur et leur reconnaissance.

Ce touchant tableau d'intérieur avait M. Eléonore Gontard pour spectateur attendri.

Le notaire essuya une larme, regarda autour de lui comme pour chercher quelqu'un à qui communiquer son émotion et son allégresse. Après cette revue infructueuse, il partit en sursaut par cette exclamation:

— Mais je m'en aperçois, il n'y a que moi ici qui n'ai pas ma femme. Ce n'est pas faute de la chercher pourtant! Je n'ai pas fait autre chose de la journée. Je vais voir si je puis enfin la rencontrer chez moi!

— Et votre maison de campagne? lui cria le banquier.

— Je vous la vendrai, répondit-il, en s'en allant et déjà au milieu de l'escalier. Je vous la vendrai, mais pas avant d'avoir retrouvé ma femme.

Frédéric THOMAS.

FIN

On se préoccupe, dans les divers groupes de l'Assemblée, de la question algérienne. Les députés qui connaissent particulièrement les affaires algériennes se sont émus de la proposition de M. Lucet qui, sous une apparence inoffensive, cache une très grosse décision. En proposant de maintenir le décret du 16 janvier 1870, sur la naturalisation, pour les indigènes musulmans et étrangers, M. Lucet propose, par voie de pétition, d'en affranchir les Israélites, parce que ceux-ci ont déjà été naturalisés en masse par un décret de leur coreligionnaire, M. Crémieux.

Or, les droits de citoyen français, ainsi accordés aux Israélites indigènes, les mettent au-dessus des indigènes musulmans.

Le maintien ou la suppression de ce privilège est une très grave question, que l'Assemblée a réservée en se promettant d'examiner le décret de M. Crémieux sur la naturalisation en masse des Israélites d'Algérie.

On fait remarquer aussi que le gouvernement impérial lui-même s'était engagé à ne plus jamais statuer par décret sur l'état civil des populations algériennes.

La discussion de la proposition de M. Lucet paraît donc devoir être très vive.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Siégeant à Versailles

PRÉSIDENCE DE M. GRÉVY.

Séance du 2 mai.

La séance est ouverte à trois heures vingt. M. Picard, ministre de l'intérieur. — La nuit dernière et dans la matinée, deux opérations très importantes ont été effectuées : l'une nous a donné la gare du chemin de fer de Clamart, l'autre le château d'Issy ; ces deux opérations ont eu pour effet d'isoler le fort d'Issy. Les résultats ont été plus considérables qu'ils ne l'avaient été encore. La Chambre me permettra de n'en pas dire davantage. Les opérations continuent ou vont continuer bientôt. (Très-bien.)

Dépôt d'un rapport concluant à la prise en considération d'une proposition relative à la convocation des conseils généraux.

Dépôt d'un rapport concluant à la prise en considération du projet de loi du général Martin des Pallières, relatif à la réorganisation de l'armée.

Un membre de la commission expose à ce propos que la commission a pensé qu'elle ne pouvait pas se livrer à un examen approfondi de ce projet très-complet, et elle propose d'ajourner le renvoi ou dépôt d'un autre rapport sur un objet semblable, afin qu'une seule commission fût nommée.

L'ordre du jour appelle la troisième délibération sur le projet de loi concernant les officiers ministériels, et, en particulier, les notaires appelés sous les drapeaux et autorisés à se faire suppléer pendant la guerre. Personne ne demandant la parole sur l'ensemble du projet, le président donne lecture des articles que nous avons déjà donnés.

M. Langlois a la parole sur l'article unique. Il demande qu'on revienne au texte primitif de l'article et qu'on reprenne la date du 8 février et non celle du 29 janvier comme date de la démission. Il voudrait qu'à la troisième délibération, l'Assemblée décidât le contraire. Il y a ici une considération de justice. Il y a plus de deux mois que les préfets et sous-préfets ne sont plus en exercice, on ne saurait donc craindre qu'ils puissent user d'une influence mauvaise.

M. Langlois a voté, d'ailleurs, contre l'acceptation des députés qui étaient préfets en exercice.

Le président fait observer que M. Langlois propose un amendement. Or, le règlement pour les troisième délibérations demande que les amendements soient d'abord pris en considération.

M. le président, en conséquence, consulte l'Assemblée. La prise en considération est rejetée.

L'article unique de la proposition est voté et maintient la date du 29 janvier.

L'ordre du jour amène ensuite la troisième délibération sur la proposition de MM. Jozon, Lamy et Oscar de Lafayette, relative à l'éligibilité des préfets et des sous-préfets.

L'ensemble du projet de loi est adopté.

L'ordre du jour est épuisé.

Le président, vu l'absence de projets et de rapports à l'ordre du jour, propose à la Chambre de s'ajourner à après-demain jeudi, à deux heures, pour la discussion de l'interpellation relative à la réparation à

donner à plusieurs magistrats destitués par le gouvernement de la défense nationale.

Cette proposition est adoptée.

La séance est levée à quatre heures.

NOUVELLES DE LYON

La Guillotière a repris depuis hier matin presque entièrement son aspect accoutumé.

Le déploiement de troupes si considérable ces jours derniers était réduit hier à un piquet de chasseurs à pied, quelques gendarmes et un piquet de cavalerie.

Les canons et les mitrailleuses qui commandaient les avenues aboutissant à la place de la mairie ont été enlevés.

La mairie est toujours occupée militairement et le désarmement de la garde nationale continue.

Les troupes emmènent constamment des fourgons pleins de fusils.

On a détruit hier la barricade à l'entrée de la grande rue de la Guillotière.

Dans tout le quartier les paveurs rétablissent les rues.

Le calme est complet dans tout Lyon.

Immédiatement après l'arrêt d'évocation rendu par la Cour de Lyon, toutes chambres assemblées, MM. les trois conseillers délégués pour suivre l'instruction sont entrés en fonctions et se sont partagés le travail.

Dès 6 heures et demie du matin ils se rendent à la prison St-Joseph et ne désespèrent pas de la journée.

150 prévenus et deux femmes ont été jusqu'à présent arrêtés.

On comprend avec quelle réserve nous nous taisons sur tous les bruits qui circulent, ne serait-ce que pour ne pas entraver la marche de l'instruction.

On suppose que cette affaire et celle dite de la Commune, seront jugées dans le courant de ce mois par une session extraordinaire de la cour d'assises.

Hier, dans la journée, des perquisitions ont été faites dans les maisons du cours de Brosse et des rues avoisinantes, à la Guillotière.

Un officier de police judiciaire, ceint de son charpe, était assisté par un piquet de gendarmes et de soldats du génie.

Ces perquisitions étaient faites au domicile des personnes compromises dans l'affaire du 30 avril.

Par arrêté de M. le préfet, en date du 3 mai courant, M. Astic (Jean-Joseph), ancien commissaire de police, à Lyon, a été nommé commissaire aux délégations judiciaires et attaché en cette qualité au service de la sûreté générale.

La terrasse de l'Hôtel-de-Ville, donnant sur la place de la Comédie, vient de recevoir encore de nombreux pots de fleurs qui lui donnent l'aspect le plus riant.

Plusieurs orangers magnifiques, couverts de fruits, ont été transportés, en outre, dans la cour intérieure, et charment l'œil des passants qui les admirent de la place de la Comédie.

Cette vue est infiniment préférable à celle des lingots de plomb qui continuent à encombrer cette cour et que l'administration devrait bien faire enlever.

Les séances de musique militaire de la place Bellecour, qui avaient été suspendues mardi, n'ont pas encore été reprises hier jeudi, en considération sans doute des malheureux événements qui ont attristé Lyon.

Lyon, le 4 mai 1871.

Monsieur le directeur,

Le citoyen Pierre-Jean-Aimé Bertier, typographe et sous-lieutenant à la 4e compagnie du 20e bataillon, ayant été victime d'une arrestation, hier matin, vient protester énergiquement contre cette arrestation et principalement contre les motifs de l'émouement.

MM. Auger et Berger, lieutenants à la compagnie, ainsi que beaucoup d'autres citoyens, se sont joints à lui pour protester dans le journal la *Décentralisation*.

J'espère, monsieur le directeur, que vous voudrez bien insérer cette protestation dans le *Petit Journal*.

Agréez, etc.

BERTIER.

Le ministre de la guerre vient de résoudre par la négative la question de savoir si les jeunes gens de la classe de 1871, qui, au moment de l'appel à l'activité, se trouvaient incorporés dans la garde nationale mobile, soit comme officiers, soit comme engagés volontaires, et qui ont été autorisés

à continuer à servir dans cette garde, ne pourraient pas aujourd'hui être maintenus dans leurs fonctions, et dispensés de rejoindre les corps de l'armée active auxquels ils avaient été affectés.

Les jeunes soldats de la classe de 1871, qui, dès le commencement de la guerre, avaient pris du service dans la garde nationale mobile, y ont été exceptionnellement maintenus afin de ne pas désorganiser, devant l'ennemi, un corps qui faisait, en réalité, un service absolument identique à celui de l'armée active. Mais cette mesure, toute transitoire, doit nécessairement cesser avec les circonstances de guerre qui l'ont motivée, et les jeunes soldats qui en ont été l'objet doivent être dirigés sur les corps de l'armée active pour y accomplir le temps de service qui leur est imposé par la loi sur le recrutement.

La plainte en diffamation intentée par M. Ruffin contre M. Ponet, rédacteur de la *Comédie politique*, à raison d'un article publié dans un numéro de ce journal, passera devant la police correctionnelle le 16 mai courant.

Me Dubreuil soutiendra la plainte pour M. Ruffin.

Nous ignorons encore le nom de l'avocat qui plaidera pour M. Ponet.

Le transport à vapeur le *Jura*, qui est attendu dans le port de Toulon, doit ramener en France une partie des mobilisés de la Côte-d'Or, lesquels, au nombre de près de 3,000 hommes, vont quitter l'Afrique pour rentrer dans leurs foyers.

M. Yéméniz, le célèbre bibliophile lyonnais, qui fit, il y a quelques années, à Paris, une vente de livres que tous les amateurs se rappellent, vient de mourir à l'âge de 90 ans.

Hier matin, à 7 h. 1/2, l'omnibus qui part de la gare de Genève et qui va jusqu'à Perrache, a été arrêté au milieu du cours Morand par un accident.

L'essieu des roues de derrière s'est cassé ; l'omnibus a basculé, mais fort heureusement a été retenu par le marchepied.

Les personnes qui se trouvaient à l'intérieur et sur l'impériale ont pu descendre sans qu'il y ait eu la moindre contusion.

Treize individus, vagabonds de la pire espèce, sans feu ni lieu, ont été surpris et arrêtés, la nuit dernière, couchés dans des bateaux de foin amarrés sur la Saône, devant le quai Jayr, et appartenant à MM. Blane Vaupas et à Poncet.

Ils ont été conduits rue Luizerne.

Le déblaiement des décombres de la maison incendiée, angle de la place Louis XVI et du quai d'Albret, est aux deux tiers accompli.

La recherche minutieuse des objets d'art, bijoux, monnaie, enfouis sous les décombres, est l'explication des lenteurs de cette curieuse opération, qui est faite avec le plus grand soin et sous la surveillance permanente de MM. A. Savoie, P. Bellemain et J. Benoit, architectes, experts spécialement commis à cet effet par le tribunal.

Voici en quoi elle consiste :

Les gros matériaux, les volumineux débris sont immédiatement chargés et emportés. Le travail de recherche se concentre uniquement sur la poussière et les menus débris, qui sont passés au crible comme du froment. Les trouvailles sont remises entre les mains des experts, qui en tiennent un registre minutieusement détaillé.

Parmi les objets précieux trouvés jusqu'ici on peut citer une somme assez considérable d'or et d'argent monnayés, quelques médaillons de bronze, une certaine quantité de pièces d'argenterie, la croix d'honneur de M. Riboud, ainsi que plusieurs médailles rares en assez bon état, et qui faisaient partie de ses magnifiques collections.

Les objets mobiliers, les ustensiles de cuisine, les livres que la flamme n'a pas complètement anéantis sont entassés au fur et à mesure qu'on les découvre, contre la face intérieure de la cloison établie sur le quai d'Albret.

Le spectacle en est lamentable et donne une idée terrible de la fureur de l'incendie. Ici des monceaux de bardes, de tentures, de rideaux carbonisés, déchiquetés, et dont il ne reste que d'informes lambeaux ; des diaps roussis d'un côté et brûlés de l'autre, des squelettes de meubles, des livres de toutes espèces, parmi lesquels nous remarquons une superbe édition de l'histoire des grands peintres, et dont quelques gravures en taille-douce, représentant les chefs-d'œuvre des maîtres ont été épar-

pillés. La des objets de fonte et de fer, violemment tordus et déformés, et qui n'ont guère plus la valeur de la ferraille, des poêles, des fourneaux, des casseroles à moitié fondus, des ferreurs, des clés et enfin mille objets absolument défigurés et dont on devine plutôt qu'on ne distingue la forme primitive.

Aucun cadavre n'a encore été trouvé jusqu'ici parmi les débris, cependant il en reste encore un certain nombre d'enfous.

Il est probable qu'ils seront découverts dans l'espace qu'occupait la cage de l'escalier et qui, par sa position, ne sera fouillé qu'en dernier lieu.

Quelques parents des infortunés qui ont trouvé la mort dans ce désastre sont allés aux aguets, surveillant le travail de déblaiement avec une poignante anxiété, attendant, le cœur serré, qu'un coup de pioche leur rende un horrible tison dans lequel ils reconnaîtront, par une bague, un lambeau d'étoffe, ceux des leurs qu'ils ont perdus.

Nous savons même à ce sujet un navrant et très-authentique détail : au troisième étage habitait un jeune ménage composé du père, de la mère et de deux enfants.

Lorsqu'éclata l'incendie, les enfants étaient à la campagne ; la mère, restée à Lyon, se trouvait aux vépres. Lorsqu'elle en sortit, la maison n'était plus qu'une immense ruine. Elle sut par ses voisins que son mari, après avoir complaisamment aidé au déménagement de quelques locataires, avait voulu enfin procéder au sien : c'était trop tard.

Il avait disparu dans la maison depuis quelques minutes à peine qu'un effondrement effroyable se fit entendre et ébranla tout le quartier, c'était l'escalier qui s'écroulait du haut en bas. Tout était fini. Cette maison n'était désormais qu'un tombeau.

Les épargnes du petit ménage (environ 5,000 francs en titres au porteur) étaient englouties avec leur propriétaire dans l'horrible fournaise. La pauvre mère n'avait plus rien que ses enfants. Au milieu de son deuil un seul espoir lui reste : celui de trouver dans la poche du cadavre le portefeuille qui recelait un trésor si péniblement amassé. (Progrès.)

Perdu, mercredi soir, de Perrache à rue Saint-Côme, un voile noir, crêpe anglais. Le rapporter rue Saint-Côme, 3, au 4me.

Avis. — Ernest Bellon, âgé de 19 ans, a quitté le domicile de sa mère, Mme veuve Bellon, marchand-tailleur à Grenoble, rue Très-Cloîtres dans la journée du 24 avril. Au moment de son départ, il était ainsi vêtu : petit veston en drap marron pointillé, gilet en drap bleu boutonné jusqu'en haut, pantalon noir avec grands carreaux à filets blanc. Signalement : cheveux blonds, yeux bleus, nez gros, menton rond, teint clair, barbe naissante, visage rond et cicatrice au dessus de l'œil droit jusqu'à la tempe.

Les personnes qui connaîtraient la nouvelle résidence de ce jeune homme sont priées d'en informer Mme veuve Bellon ou bien MM. Vallet aîné et Magnin, négociants, rue St-Nizier, 10, à Lyon.

GRAND-THÉÂTRE.

Les artistes des Célestins en société, sous la direction de M. Lamy.

Aujourd'hui vendredi 5 mai 1871 :

L'Ouvrier, drame en cinq actes ;

La Permission de nuit, vaudeville en un acte ;

Cerisette en prison, vaudeville en un acte. Spectacle à 7 h. 1/2. — Bureaux à 7 h.

AVIS

LA MAISON DE LA

BELLE JARDINIÈRE DE PARIS

SUCCURSALE A LYON

Rue Saint-Pierre, 25, et rue du Plâtre, 2 PRÈS LES TERREAUX

a l'honneur de prévenir ses nombreux clients qu'elle a reçu de Paris ses assortiments de vêtements pour hommes, jeunes gens et enfants.

Saison de printemps et d'été.

LA VRAIE RÉPUBLIQUE

Brochure in-octavo. — 2^e édition

Prix : 50 centimes

Chez EVRARD, 32, rue de Lyon, 32, et chez les principaux libraires.

Pour tous les articles non signés : EVRARD.

Lyon, imp. P. Mougin-Rusand, rue Stella, 3.